

Orientation et affectation post 3^{ème}

Procédures

Information à destination des parents

Le 5 mai 2023

La fin de l'année approche et les choix pour la scolarisation de votre enfant l'an prochain doivent maintenant être formalisés.

Toutes les demandes se formulent par Internet en se connectant au compte <u>Educonnect</u>. Attention, ces procédures ne sont accessibles que via le compte des parents, pas celui des élèves.

- Pour des questions techniques de connexion ou de saisie, la <u>plateforme d'assistance</u> <u>nationale</u> est à votre disposition. Vous pouvez aussi la contacter par téléphone au 0809 54 06 06 (prix d'un appel local).
- Pour des questions de fond sur le choix à formuler, votre interlocuteur est le professeur principal de votre enfant.

L'orientation

Voie professionnelle ou voie générale et technologique? L'orientation relève de la décision du collège

- ⇒ Dès maintenant et jusqu'au 28 juin, sur <u>EduConnect</u> choisissez le service « orientation » et saisissez vos choix d'orientation (jusqu'à 3 choix possibles, à classer par ordre de préférence).
 - Vous pouvez consulter le tutoriel mis en ligne pour vous accompagner dans la saisie
 - ⇒ Les conseils de classe se tiendront les 30 mai et 1er juin.
- ⇒ A partir du vendredi 2 juin, vous vous connecterez de nouveau pour prendre connaissance de la réponse du conseil de classe et en accuser réception.

En cas de désaccord, un entretien avec la Principale devra très rapidement être organisé.

L'affectation

Dans quel établissement souhaitez-vous que votre enfant ait une place à la rentrée prochaine ? L'affectation relève de la décision des autorités académiques.

La notice académique d'information accompagnée de la fiche de formulation des vœux d'affectation après la 3ème <u>disponible en ligne sur le site du collège</u> explique l'ensemble du processus et est un outil qui peut être utile : je vous invite à en prendre connaissance.

- ⇒ Dès le 9 mai et jusqu'au 30 mai, connectez-vous à votre compte <u>EduConnect</u> et choisissez le service « affectation ».
 - Consultez et découvrez le détail des offres de formations qui vous intéressent.
 - Formulez vos demandes de formations et d'établissements (jusqu'à 10 demandes possibles, à classer par ordre de préférence).
 - Pensez à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, MFR).

⇒ Attention! Pour la 2^{nde} générale et technologique, certains parcours nécessitent de remplir une fiche de candidature « papier » spécifique à demander au professeur principal et à remettre impérativement au secrétariat selon un calendrier spécifique:

Pour le 23 mai

- Les dérogations à la carte scolaire
- Les sections européennes
- L'enseignement optionnel Langues et Cultures de l'Antiquité (latin)
- Les parcours artistiques
- Les parcours technologiques
- Les 3^{èmes} langues rares

Pour le 17 mai

Les section ABIBAC et BACHIBAC du lycée Dautet de La Rochelle.

La liste des enseignements optionnels concernés et leurs traitements figurent dans le <u>guide</u> départemental mis en ligne sur le site du collège.

⇒ A partir du 27 juin, consultez le résultat de vos demandes d'affectation et inscrivez votre enfant dans son futur établissement.

Le collège reste à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble de ce parcours d'orientation et d'affectation.

Pour plus d'explications, vous pouvez aussi utilement consulter le site internet du Ministère à la page dédiée à ces services en ligne.

Cordialement,

La Principale P. LAHAYE